

LA PHRASE

"Ce dossier est celui d'un affairisme sournois et assassin. Rémunérateur évidemment mais cette abondance aura un prix : deux réîtres identifiés seront assassinés."

RÉQUISITOIRE DU PARQUET

LE CONTEXTE

La grande blanchisseuse du milieu ?

Quelques mois après le procès, à Paris, du cercle de jeux "Wagram", le tribunal correctionnel de Marseille juge à partir d'aujourd'hui l'affaire du cercle de jeux parisien Concorde. Vingt prévenus répondent d'association de malfaiteurs et d'infractions économiques diverses, notamment le blanchiment en bande organisée. Le juge d'instruction Charles Duchaine, qui a conduit l'enquête, considère que l'association de Paul Lantiéri, homme d'affaires de Bonifacio, et de François Rouge, un banquier suisse, dans la reprise du Cercle Concorde dissimulerait, en réalité, un investissement occulte de plusieurs équipes du banditisme méridional et corse afin de blanchir l'argent sale. Le procès doit durer quatre semaines. Au-delà de la mort naturelle de deux prévenus, deux autres ont été victimes de règlements de comptes en Corse et dans une clinique d'Aubagne. Au cœur des débats, les rivalités entre les différents clans.

/PHOTO PATRICK NOSETTO



LE CHIFFRE

600 000

C'est en euros le montant réclamé à François Rouge pour "régler" un différend avec le clan des bergers de Venzolasca conduit par Jean-François Federici qui venait de l'évincer, avec Paul Lantiéri, de la gestion occulte du Cercle. Le banquier suisse avait fait appel à Paul Barril, ancien patron du GIGN qui lui a recommandé un sulfureux "consultant" en affaires africaines.

Fin de partie au Cercle Concorde

Procès de vingt prévenus soupçonnés d'avoir fait main basse sur un cercle de jeux pour blanchir de l'argent sale

La Palme d'or est décernée à Cannes mais c'est une autre montée des marches qui se déroule ce matin au tribunal correctionnel de Marseille. Les flashes vont crépiter à l'ouverture du procès du Cercle de jeux Concorde, une affaire de blanchiment présumé d'argent sale du grand banditisme réunissant un étonnant casting sur le banc des prévenus. François Rouge, banquier suisse, y côtoiera Roland Cassone, un retraité auquel on prête le rôle de discret mais d'impérieux "parrain" marseillais. Paul Barril, ex-patron du GIGN et ancien conseiller spécial de François



Les statuts de l'association du Cercle Concorde, rue Cadet à Paris, visent à "promouvoir l'idéal républicain". / PHOTOS SERGE ASSIER ET DR

En mai 2007, les tensions entre les différents clans corses s'exacerbent.

Mitterrand, assure à lui seul la dimension peuple du procès. Pour des raisons de santé, il ne comparaitra que le 10 juin. Dans les seconds rôles, quelques pointures du milieu corse-marseillais et l'ombre de quelques victimes de règlements de comptes sanglants.

La "vedette" de cette distribution judiciaire doit se constituer prisonnier à l'ouverture de l'audience ce matin. En fuite depuis novembre 2007, Paul Lantiéri, homme d'affaires bonifa-

rien, à la confluence de la voyoucratie, de la jet-set et des affaires, l'a annoncé vendredi via un tweet de son avocat, M^e Emmanuel Daoud. Il sera donc au centre de son procès. Et le seul dans le box des détenus. Quatre semaines d'audience pour faire le tour du Cercle Concorde, rue Cadet dans le 9^e arrondissement de Paris. Aux mains d'Edmond Raffali, un septuagénaire corse aujourd'hui décédé, cette vieille maison parisienne peine, en 2005, à rouvrir ses portes, cou-

rant après une autorisation du ministère de l'Intérieur pour la pratique des jeux de hasard. L'investissement au Cercle Concorde de Paul Lantiéri et de François Rouge débloque, en juillet 2005, la situation, "au prix sans doute d'entreprises douteuses", note le procureur.

Les deux hommes composent un étrange attelage. Ils ont déjà repris le prestigieux restaurant La Rotonde, à Aix-en-Provence dans des conditions qui avaient intrigué les juges aixois. Dans

leurs affaires communes, Paul Lantiéri met sa compétence et son entregent, François Rouge de l'argent, beaucoup d'argent - le sien mais aussi celui d'honorables Suisses comme d'anciens bâtonniers de Genève ou le fils d'un ministre de la Justice. Bien sûr, en leur cachant la destination de leurs investissements.

"Philanthropiques"

La justice s'intéresse moins aux "investisseurs philanthropiques", hommes d'affaires locaux ayant apporté leur obole de 100 000 € sur les fonds baptismaux du Cercle qu'aux "investisseurs introvertis", entrevus uniquement sur les tableaux Excel hyperconfidentiels de François Rouge. C'est cette clé de la répartition occulte des bénéfices du Cercle qui conduit à de très fortes tensions entre clans corses. Lantiéri-Rouge sont évincés sous la pression de "deux affreux", Jaques Buttafoggi - assassiné en novembre 2009 - et Jean-François Federici, frère d'Ange-Toussaint, l'un des auteurs de la tuerie des Marronniers qui a fait trois morts à Marseille dont Farid Berrhama. Dans ce dossier "d'un affairisme sournois et assassin", selon le parquet, les poursuites pour une série d'infractions dont le blanchiment en bande organisée font encourir jusqu'à dix ans de prison. Les débats doivent durer quatre semaines.

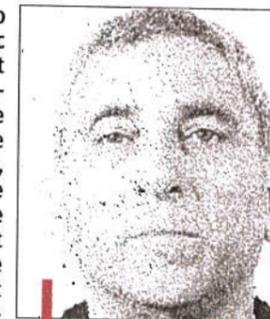
Luc LEROUX

PAUL LANTIÉRI

Le Bonifacien, les affaires et une fin de cavale

Il affectionne les costumes Hugo Boss, se promenait tout le temps avec son petit chien et son carnet d'adresses à faire pâler le plus branché des jet-setteurs. Fils d'une famille de Bonifacio à la tête d'hôtels et de magasins de poissons et crustacés, Paul Lantiéri s'installe en 2000 sur le Continent après l'explosion de l'Amnésia, la boîte de nuit qu'il gérait à Bonifacio. À Aix-en-Provence, il se lance dans la reprise du restaurant La Rotonde qu'il arrache à celui qui venait de l'acquérir. Avec l'aide financière sans limites de François Rouge, banquier suisse avec lequel il s'associe dans une société "Sextius". Les deux hommes poursuivent leur développement en reprenant le Cercle de jeux parisien Concorde. L'interpellation, le 12 janvier 2007 de Paul Lantiéri qui a aidé à l'hospitalisation d'Ange-Toussaint Federici, l'un des membres du commando de la tuerie des Marronniers, blessé par une "balle amie", en 2006 à Marseille, n'entrave pas leur progression. En novembre, le déclenchement de la procédure, jugée aujourd'hui, y met un terme brutal. L'accusation soupçonne que Paul Lantiéri portait en fait les intérêts de plusieurs figures du grand banditisme méridional dont Roland Cassone (ci-dessous) et Dominique dit "Nick" Venturi dont le nom est lié à une retentissante affaire de fausses factures en marge de marchés de la ville de Marseille au début des années 1980. Paul Lantiéri échappe à la vague d'interpellations de l'automne 2007. François Rouge l'a prévenu, paniqué : "Je pense qu'il faut te déplacer de là où tu es, hein, tout de suite... c'est la fin du monde là, je te dis, opération simultanée, domicile, toute la banque. Si tu as un moyen de prendre la route, il faut le faire". Sa cavale dure depuis plus de cinq ans. Il a laissé le soin à son avocat, M^e Emmanuel Daoud, d'annoncer sa reddition afin d'expliquer que "son implication dans le Cercle Concorde ne s'inscrit en aucune façon dans un projet de blanchiment d'argent sale provenant du banditisme d'hier ou d'aujourd'hui".

L.L.



Paul Lantiéri, en cavale depuis novembre 2007.